

Du 24 Octobre 1931.

Assemblée générale à 15 heures.

La Société a tenu sa 5e assemblée générale au collège de Valangin sous la présidence de Mr. Henri Ravine Président. L'appel fait constater la présence de 20 membres. L'ordre du jour est liquidé comme suit:

Procès-verbal.

La copie du procès-verbal de la dernière assemblée générale a été envoyée à tous les membres. Il est adopté avec remerciements à son auteur.

Admissions et démissions.

Ont été reçus comme membres actifs de la société au commencement de cet exercice MM. Auguste Maeder à Noiraigue, Paul Emery à Buttes, Josué Burgat à Montalchez et Georges Desaulles à Villars, René Dornier et Eugène Favre les deux à Fleurier. Toutes ces admissions sont ratifiées à l'unanimité. *Paul Emery consulté.*

Ont quitté l'association au cours de l'exercice MM..... *D. W. Oranel*
Noiraigue, Gilbert Aellen à Fontaines.....
voeux accompagnent ces anciens sociétaires.....

Le collègue Edouard Hügli aux.....
pour raison d'âge.

Discussion du rapport de gestion.

.....
.....
.....
.....

liens à des oeuvres locales de leur commune poursuivant le même but. Mr. Bernard Nussbaum remercie le Comité du travail accompli au cours du dernier exercice de même que pour l'article paru dans l'employé au sujet de la fondation de la société. Il demande que l'assemblée générale ait lieu dans le deuxième trimestre, ainsi que cela est prévu aux statuts. Ses remerciements vont encore au Comité au sujet de la solution qui a été donnée à la question de l'assurance-caution. Mr. Nussbaum demande par contre que l'étude de l'assurance retraite soit poussée plus activement.

Le Président répond que diverses circonstances n'ont pas permis au Comité de convoquer l'assemblée générale plus tôt. Mr. le Conseiller d'Etat Rehaud n'ayant pas été à même d'inaugurer la série de nos conférences ainsi que nous le lui avions demandé, une invitation a été adressée à Mr. Claude DuPasquier, Président du Tribunal cantonal qui n'a pu y répondre avant. De là, la convocation quelque peu tardive de l'assemblée. Quant à la question de l'assurance retraite le Président donne les renseignements demandés. But principal de l'ancien comité, ce problème n'a pu, en raison des temps difficiles que nous traversons, faire l'avance que le comité actuel avait espéré. Arriver à une solution par la voie législative ainsi que le demandait le collègue Gaston Bobillier n'a pas paru possible à l'assemblée qui préfère une intervention directe du Comité auprès des communes qui n'ont pas encore assuré leur personnel.

Mr. Gaston Bobillier fait la même observation que son collègue Bernard Nussbaum au sujet de la convocation au sujet de l'assemblée et de l'étude de l'assurance retraite. Pour Mr. Louis Monnier, la question d'assurance est une très belle chose. Il est seulement regrettable que bon nombre de communes ne s'occupent de la chose que superficiellement. Au point de vue de l'orateur, il faudrait intervenir directement auprès des communes. Le comité est laissé juge de la question. Le collègue Derron verrait avec plaisir que les offres soient aussi demandées à des caisses privées. Au vote, la gestion est approuvée à l'unanimité.

On entend ensuite une conférence de Mr. Claude DuPasquier sur le sujet très intéressant des tutelles et des curatelles. Le conférencier a bien voulu entretenir l'assemblée de cette question trois quart d'heure durant, aussi fut-il remercié sincèrement par le Président d'avoir répondu si aimablement à notre invitation.

Modification des statuts.

Ensuite de la demande qui lui a été faite, le Comité propose que les anciens sociétaires puissent continuer à faire partie de la société en qualité de membres libres. Ces membres libres pourraient assister aux assemblées mais n'auraient pas voix délibérative. Cette proposition est votée à l'unanimité. Pour le moment la société ne compte aucun membre de cette catégorie,

Fixation de la cotisation.

Un collègue propose de réduire les cotisations de moitié. Le caissier fait une contre proposition d'abaisser la cotisation actuelle de Fr 12.- à Fr 10.- Au vote, cette manière de voir est approuvée par 12 voix. Il est décidé que les membres libres payeront le 50% de la cotisation ordinaire,

.....l'exercice se monte à Fr 130,60 et la fortune de la société à Fr 663.70 représentée par des dépôts sur livret d'épargne et au compte de chèques postaux. Sur la proposition du collègue porte voix des vérificateurs, les comptes sont approuvés..... sont présentés et décharge en est donnée au comité-..... et au caissier avec remerciements pour son travail consciencieux.

Nomination des vérificateurs de comptes.

..... préférence aux collègues du district de Neuchâtel
..... de réélire les vérificateurs sortants.

..... Le Président par son vote, donne la
..... de Travers qui voient ainsi leur mandat
..... Magnin et Albert Vaucher
.....
.....
.....
.....

Est adopté e une proposition de Mr. Derron de Peseux de mettre à l'ordre du jour des prochaines assemblées une discussion générale sur les affaires administratives. Cela serait de nature à provoquer des échanges de vues intéressants sur certaines affaires spéciales se rencontrant dans l'activité des Administrateurs et fonctionnaires. Il est aussi recommandé au Comité de faire des démarches auprès du Dt. de Police dans le but de simplifier le rouage par trop compliqué de la Police des habitants.

La séance close à 18 h 20 fut suivie d'un repas en commun à l'Hôtel du Château de Valangin. Les autorités communales y étaient représentées par le Président du Conseil communal qui offrit généreusement le vin d'honneur au nom de la commune.

Au nom de la société:

Le Secrétaire:

Le Président.